Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260429-DEL2026_3_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 Avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procurations : 2
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Anne LAVILLONNIERE (absente excusée) et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Gabrielle COSQUERIC à Mme Catherine HECK et M. Fabien GARREC à M. Michel GUEGUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-3-12 : PARTICIPATION 2026 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE

En application de l'article L 442-5 du code de l'Education, la commune de Saint-Evarzec participe financièrement aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Louis de Gonzague sous contrat d'association avec l'Etat. La commune doit fixer par délibération pour chaque année scolaire, le montant du forfait par élève et le montant de la participation annuelle accordée pour les élèves résidant sur la commune et inscrits au 1er janvier.

Le calcul du forfait prend en considération les éléments du compte financier 2025 et du Budget Primitif 2026.

Après calcul, en 2026, le coût moyen d'un élève de classe maternelle s'élève à 2 048,63 € et celui d'un élève de classe maternelle à 747,56 €.

Sur les 96 élèves inscrits à Saint-Louis, 70 sont domiciliés sur la commune : 26 en maternelle et 44 en élémentaire.

En conséquence, la subvention annuelle accordée à l'école privée Saint-Louis pour l'année 2026 s'élève à 86 157,02 € se décomposant comme suit :

	Nombre d'élèves domiciliés sur la commune	Coût moyen par élève	Montant de la subvention
Maternelle	26	2 048,63	53 264,38
Primaire	44	747,56	32 892,64
TOTAL	70		86 157,02

La commune verse également des subventions pour les sorties éducatives et les activités sportives.

Objet de la demande	Montant Total
Association sportive (4 €)	280 €
Arbre de Noël (5,20 €)	364 €
Sorties éducatives (41 €)	2 870 €
TOTAL	**3 514 €**

Il vous est proposé :

DE VALIDER le montant des subventions 2026 attribuées à l'école Saint-Louis de Gonzague,

D'AUTORISER M le Maire à signer la convention entre la commune et l'école Saint-Louis pour la participation communale.

POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION :

SAINT-EVARZEC, le 11 Mai 2026

Le MAIRE,
René ROCUET